

11 avril 2012
Français
Original: anglais

Vingt-deuxième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique

Accra, 25-29 juin 2012

Ordre du jour provisoire et annotations

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Situation actuelle de la coopération régionale et sous-régionale dans le cadre de la lutte contre le trafic de drogues.
4. Application des recommandations adoptées à la vingtième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique.
5. Examen de thèmes spécifiques par des groupes de travail:
 - a) Mesures efficaces pour s'attaquer au problème de la culture illicite et du trafic de cannabis;
 - b) Bonnes pratiques et stratégies de traitement et de réadaptation des toxicomanes;
 - c) Sensibilisation, formation, et mise en place et renforcement des capacités de détection et de répression dans la région pour lutter efficacement contre le trafic de drogues.
6. Suite donnée à la Déclaration politique et au Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue.
7. Organisation de la vingt-troisième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique.
8. Questions diverses.
9. Adoption du rapport.



Annotations

1. Élection du Bureau

Le Bureau est élu conformément à l'article 15 du règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social. La Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique, a dans le passé élu un président, deux vice-présidents et un rapporteur.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour provisoire de la vingt-deuxième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique, qui figure dans le présent document, a été approuvé par la vingt et unième Réunion, tenue à Addis-Abeba du 5 au 9 septembre 2011.

À sa trente-huitième session, la Commission des stupéfiants a recommandé que les déclarations générales concernant les statistiques et les tendances nationales du trafic de drogues ne soient pas lues en séance mais que le texte en soit distribué. Cette recommandation est rappelée ici aux participants, qui sont donc invités à remettre à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, d'ici au 11 mai 2012, un rapport de deux pages sur les tendances du trafic de drogues observées l'année passée dans leur pays. Seuls les rapports reçus avant cette date seront traduits dans les autres langues de travail de la Réunion.

Une fois l'ordre du jour adopté, la vingt-deuxième Réunion établira un programme de travail pour la session. On trouvera en annexe au présent document un projet de programme de travail qui lui sera soumis.

Documentation

Ordre du jour provisoire et annotations (UNODC/HONLAF/22/1)

3. Situation actuelle de la coopération régionale et sous-régionale dans le cadre de la lutte contre le trafic de drogues

Les participants sont invités à présenter à la vingt-deuxième Réunion les mesures prises par leur gouvernement afin de renforcer la coopération régionale et sous-régionale dans des domaines comme les enquêtes conjointes, la formation des agents des services de répression et l'échange d'informations et de données d'expérience relatives à la lutte contre le trafic de drogues.

Les participants sont priés de faire part à la Réunion des obstacles qui, dans la pratique, entravent la coopération sous-régionale et des mesures prises pour les surmonter.

Ce point de l'ordre du jour sera aussi l'occasion d'examiner les tendances actuelles et les modes opératoires utilisés par les personnes impliquées dans le trafic de drogues et de passer en revue les succès obtenus dans la lutte contre le trafic de cannabis, de cocaïne et d'héroïne.

Un document de séance consacré à la situation actuelle de la coopération régionale et sous-régionale (UNODC/HONLAF/22/CRP.1) sera établi par le Secrétariat en vue de la Réunion.

Documentation

Rapport du Secrétariat sur l'analyse statistique des tendances du trafic de drogues en Afrique et dans le monde (UNODC/HONLAF/22/2)

4. Application des recommandations adoptées à la vingtième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique

Les participants sont invités à faire part à la vingt-deuxième Réunion des mesures prises par leur gouvernement en application des recommandations adoptées à la vingtième Réunion, tenue à Nairobi du 13 au 17 septembre 2010.

La Réunion sera saisie d'une note du Secrétariat présentant les réponses à un questionnaire sur les mesures prises par les gouvernements en application de ces recommandations.

Pour permettre au Secrétariat d'établir un rapport sur l'application des recommandations de la vingtième Réunion, une note verbale priant les gouvernements des États africains de renvoyer ce questionnaire dûment rempli avant le 11 mai 2012 leur a été adressée le 27 février 2012.

Documentation

Note du Secrétariat sur l'application des recommandations adoptées à la vingtième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique (UNODC/HONLAF/22/3)

5. Examen de thèmes spécifiques par des groupes de travail

Des groupes de travail spéciaux sont constitués en vue d'examiner des questions d'intérêt régional et de faciliter des discussions informelles et des échanges de vues francs sur ces sujets. Ils sont invités à présenter leurs conclusions et recommandations en séance plénière, pour approbation et inclusion dans le rapport sur les travaux de la Réunion.

a) Mesures efficaces pour s'attaquer au problème de la culture et du trafic illicites de cannabis

Le groupe de travail examinera les problèmes que pose actuellement aux autorités la lutte contre la culture et le trafic illicites de cannabis. Il s'interrogera également sur les lieux de culture du cannabis, sur l'identité des principaux cultivateurs, trafiquants et bénéficiaires financiers de la culture et du trafic de cannabis, et sur la localisation des marchés de destination. En outre, il examinera les incidences financières des cultures de cannabis pour les communautés rurales et les alternatives qui peuvent leur être proposées.

b) Bonnes pratiques et stratégies de traitement et de réadaptation des toxicomanes

Le groupe de travail fera le point de l'expérience des participants en matière de programmes de réduction de la demande. Les représentants seront invités à mettre en commun leurs pratiques et procédures concernant l'élaboration de stratégies de réduction de la demande et à exposer le rôle joué par leurs services de détection et de répression respectifs dans la mise en œuvre et le succès de ces stratégies. Les

participants voudront peut-être également réfléchir au soutien que les services de détection et de répression peuvent apporter aux programmes de traitement, notamment en ce qui concerne la consommation de cannabis et d'autres drogues.

c) Sensibilisation, formation et mise en place et renforcement des capacités de détection et de répression dans la région pour lutter efficacement contre le trafic de drogues

Le groupe de travail examinera les tendances actuelles et les menaces grandissantes auxquelles les autorités doivent faire face pour lutter contre le trafic de drogues, s'agissant notamment de l'état de préparation et du niveau de formation des agents; des difficultés d'ordre opérationnel; de la coopération et la coordination interorganisations; de la gestion des frontières terrestres, maritimes et aériennes; de la fabrication de stimulants de type amphétamine; et de l'évolution du trafic de drogues. Les participants devraient échanger des informations sur des études de cas, des exemples et des enquêtes se rapportant aux 12 mois précédents.

Les débats prévus dans le cadre de la table ronde du groupe de travail s'articuleront notamment sur un exposé des initiatives de formation et de renforcement des capacités de détection et de répression prises par le Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité du Département des opérations de maintien de la paix du Secrétariat. Le Département communiquera des informations sur son programme de renforcement des capacités de détection et de répression; sur les stratégies, la planification et les priorités de ses déploiements et opérations à l'appui de l'action de détection et de répression; sur les zones de déploiement de ses missions, y compris de celles de ses partenaires; sur ses programmes de renforcement des capacités (domaines de soutien, initiatives de formation, pratiques optimales et enseignements tirés de l'expérience); et sur d'autres domaines d'assistance technique liés à la détection et la répression (notamment la création d'unités de lutte contre la criminalité transnationale organisée dans le cadre de l'Initiative Côte de l'Afrique de l'Ouest).

6. Suite donnée à la Déclaration politique et au Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue

Dans sa résolution 64/182, l'Assemblée générale, se félicitant des résultats du débat de haut niveau de la Commission des stupéfiants à sa cinquante-deuxième session, a adopté la Déclaration politique et le Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue et a demandé aux États de prendre les mesures nécessaires pour donner pleinement effet aux dispositions qui y étaient énoncées en vue d'en atteindre les buts et objectifs dans les délais prescrits. Le Plan d'action renferme des sections sur la réduction de la demande et les mesures connexes; sur la réduction de l'offre et les mesures connexes; ainsi que sur la lutte contre le blanchiment d'argent et la promotion de la coopération judiciaire en vue de renforcer la coopération internationale.

Lorsqu'ils ont adopté le Plan d'action, les États Membres ont reconnu que celui-ci complétait la Déclaration politique adoptée par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire (résolution S-20/2 de l'Assemblée, annexe), le Plan d'action sur la coopération internationale pour l'élimination des cultures de plantes servant à

fabriquer des drogues illicites et les activités de substitution (résolution S-20/4 E de l'Assemblée) et le Plan d'action pour la mise en œuvre de la Déclaration sur les principes fondamentaux de la réduction de la demande de drogues (résolution 54/132 de l'Assemblée, annexe).

Toujours dans sa résolution 64/182, l'Assemblée générale a encouragé les chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues et la Sous-Commission du trafic illicite des drogues et des problèmes apparentés pour le Proche et le Moyen-Orient, relevant de la Commission des stupéfiants, à continuer de contribuer au renforcement de la coopération régionale et internationale.

À la vingt-deuxième réunion, les participants seront invités à examiner les difficultés qu'éprouvent les États de la région à appliquer la Déclaration politique et le Plan d'action, les effets de ces difficultés sur la suite qui y est donnée et la contribution que la Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique, pourrait apporter à la Commission à cet égard.

7. Organisation de la vingt-troisième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique

La vingt-deuxième Réunion examinera le projet d'ordre du jour provisoire de la vingt-troisième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique, y compris les thèmes qu'elle souhaite traiter au sein de groupes de travail et les lieux possibles des futures réunions. Aux fins de la planification, et de manière à faciliter dans une large mesure la préparation et l'organisation de la vingt-troisième Réunion, il serait souhaitable de fixer le lieu de cette dernière ainsi que les thèmes à étudier en groupes de travail lors de la vingt-deuxième Réunion. Les participants sont priés de se préparer à proposer des thèmes pour les groupes de travail de la vingt-troisième Réunion et à en débattre.

Le Secrétariat fournira, sur demande, une copie de la lettre d'accord type stipulant les responsabilités de l'Organisation des Nations Unies et du pays hôte.

Les participants à la vingt-deuxième Réunion sont aussi invités à examiner toute autre question liée à l'organisation de leurs travaux en vue d'en améliorer la teneur et le suivi.

Documentation

Note du Secrétariat sur l'organisation de la vingt-troisième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique (UNODC/HONLAF/22/4)

8. Questions diverses

Au titre de ce point, la Réunion pourrait aborder d'autres sujets importants, comme les questions urgentes qui ressortent des rapports des pays.

9. Adoption du rapport

Les participants adopteront le rapport sur les travaux de la vingt-deuxième Réunion, qui comportera les conclusions et recommandations des groupes de travail, le dernier jour de la Réunion.

Annexe

Projet de programme de travail

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
Lundi 25 juin 2012	8 h 30	Inscriptions
	10 heures	Ouverture de la vingt-deuxième Réunion
		Point 1. Élection du Bureau
		Point 2. Adoption de l'ordre du jour
		Point 3. Situation actuelle de la coopération régionale et sous-régionale dans le cadre de la lutte contre le trafic de drogues
	15 heures	Point 3. Situation actuelle de la coopération régionale et sous-régionale dans le cadre de la lutte contre le trafic de drogues (<i>suite</i>)
		Point 4. Application des recommandations adoptées à la vingtième Réunion
Mardi 26 juin 2012	9 heures	Point 5. Groupes de travail
	14 heures	Point 5. Groupes de travail (<i>suite</i>)
Mercredi 27 juin 2012	9 heures	Point 5. Groupes de travail (<i>suite</i>)
	14 heures	Point 5. Groupes de travail (<i>suite</i>)
Jeudi 28 juin 2012	9 heures	Point 5. Groupes de travail (<i>suite</i>)
	14 heures	Point 5. Groupes de travail (<i>suite</i>)
		Point 6. Suite donnée à la Déclaration politique et au Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue
Vendredi 29 juin 2012	10 heures	Point 7. Organisation de la vingt-troisième Réunion
		Point 8. Questions diverses
	15 heures	Point 9. Adoption du rapport